

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Modifié le 17 mars 2006 ([cliquez ici](#))

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que le 28 octobre 2002, le Comité administratif de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle (CIP), a imposé à l'ingénieur Jean G. Desjardins dont le domicile professionnel est situé au 331, Montée de la Baie à Pointe-Calumet, province de Québec, de suivre des cours et de réussir des stages dans plusieurs domaines du génie à savoir :

[...]

### CONCEPTION DE SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE :

DE LIMITER le droit d'exercice de l'ingénieur Desjardins en systèmes de protection incendie pour des travaux de conception et d'expertise. Ainsi, il ne pourra exercer aucune activité professionnelle (conception et expertise) à moins qu'il ne soit sous la direction et la surveillance immédiates d'un maître de stage.

### INSTALLATIONS SEPTIQUES :

DE LIMITER le droit d'exercice de l'ingénieur Desjardins pour des travaux d'installations septiques. Ainsi, il ne pourra exercer aucune activité professionnelle (conception et expertise) à moins que ce ne soit sous la direction et la surveillance immédiates d'un maître de stage.

[...]

Cette limitation du droit d'exercice de M. Jean G. Desjardins est effective à compter du **27 décembre 2002** et prévaudra jusqu'à la réussite du stage et des cours susmentionnés conformément aux objectifs et modalités fixées par le Comité administratif.

Montréal, ce 20 novembre 2002

**Hubert Stephenne, ing.**  
Secrétaire de l'Ordre

---

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 17 mars 2006, le Comité administratif de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, a limité définitivement le droit d'exercice de M. l'ingénieur Jean G. Desjardins, dont le domicile professionnel est situé au 331, montée de la Baie, Pointe-Calumet, province de Québec, en matière de **conception**

d'installations septiques et en matière de conception en protection incendie.

Ces limitations définitives du droit d'exercice sont effectives depuis le 27 avril 2006.

Montréal, ce 9 mai 2006

Denis Leblanc, ing.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec

